

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 09 JUILLET 2018

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 09 juillet 2018 à 20h00.**

## SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Théroux, maire  
M<sup>me</sup> Nathalie Gamelin, conseillère  
MM. Jean Duhaime, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller  
M<sup>me</sup> Anny Boisjoli, conseillère  
M<sup>me</sup> Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière  
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 8 citoyens

### 1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pascal Théroux, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### 2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Théroux, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

18-07-132

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

18-07-133

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac**

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

**18-07-134**

### **5. ADMQ – Inscriptions au colloque de zone 2018**

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec invite les directrices générales pour le colloque annuel du 4 octobre 2018 au Parc Marie-Victorin de Kingsey-Falls;

CONSIDÉRANT que des sujets d'intérêts municipaux seront traités en ateliers par des professionnels expérimentés;

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable au développement professionnel de ses officiers municipaux en vue de leur permettre d'améliorer leur qualité de travail;

CONSIDÉRANT que les frais pour deux inscriptions sont de 250 \$ sans taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière et madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisées à participer sans perte de salaire, à la formation du 4 octobre 2018;

QUE tous les frais d'inscription soient entièrement remboursés par la municipalité ainsi que les frais de déplacement;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-454 « Formation secrétaires » et 02-130-00-310 « Déplacements secrétaires » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**18-07-135**

### **6. Installation des bouées sur la rivière – Quote-part Saint-François-du-Lac**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a pris en charge les bouées et ses équipements;

CONSIDÉRANT qu'il y a une facture détaillant les coûts reliés à la prise en charge des bouées et fixés au prorata de notre population;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève à 1 986,96 \$ pour la part de la Municipalité de Saint-François-du-Lac concernant l'installation des bouées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement de 1 986,96 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisation à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**18-07-136**

**7. Desjardins Entreprises – Demande d’une carte de crédit pour la municipalité**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut obtenir des cartes de crédit pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins offre des cartes d’approvisionnements au coût de 20 \$ chacune annuellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal demande 4 cartes d’approvisionnements au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, aux identifications et limites suivantes :

- Employé 1 pour 5 000 \$
- Employé 2 pour 2 500 \$
- Employé 3 pour 2 500 \$
- Employé 4 pour 2 500 \$

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense de 80 \$ annuellement;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-632 « Frais de caisse » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**18-07-137**

**8. Adoption du règlement numéro 05-2018 modifiant le règlement numéro 03-2003 portant sur les nuisances**

CONSIDÉRANT qu’une problématique a été soulevée en rapport avec le bruit causé par les activités industrielles dans le périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT qu’un règlement portant sur les nuisances est déjà en vigueur et qu’il est approprié de le modifier pour y inclure les dispositions souhaitées ;

CONSIDÉRANT que l’avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 juin 2018, par le conseiller Réjean Gamelin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu’il suit à savoir :

**Article 1**

L’article 4.5 du règlement numéro 03-2003 est modifié et se lit désormais comme suit :

L’exploitation des carrières, sablières ou gravières sur l’ensemble du territoire d’une part, les opérations d’une scierie ainsi que toutes autres activités industrielles situées en périmètre urbain d’autre part, sont autorisées les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 7h00 à 19h00 et le samedi pour chargement et livraison seulement, de 8h00 à 12h00 ; l’exploitation de ces industries incluant les opérations de transport (arrivée et départ des camions), à toute autre heure constitue une nuisance et est prohibée.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il y a également confirmation que toutes les formalités prévues à la Loi ont été respectées.

18-07-138

### 9. Assurance de la mutuelle des municipalités du Québec – Contribution annuelle et renouvellement au 15 juillet 2018

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la « Mutuelle des municipalités du Québec » aux fins de transiger avec cette mutuelle;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder au renouvellement des assurances générales pour la période débutant le 15 juillet 2018 et se terminant le 15 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que la proposition de renouvellement des assurances est au montant de 35 698 \$, incluant la taxe provinciale de 9 %, et incluant l'assurance pour le ponton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER les assurances avec Groupe Ultima Inc. par l'entremise de la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la période du 15 juillet 2018 au 15 juillet 2019;

D'AUTORISER le paiement de la prime pour un montant total de 35 698 \$ et incluant la taxe applicable;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-421 « Assurances générales » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution pour le montant représentant les assurances générales, soit 35 361 \$, et d'affecter au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution pour un montant de 337,00 \$.

18-07-139

### 10. ProXtreme – Mandat pour la restauration du terrain de tennis

CONSIDÉRANT que ProXtreme offre ses services pour la restauration du terrain de tennis au montant de 57 328,83 \$ taxes incluses (52 348,86 \$ net);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-10-721 « Infrastructure » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-07-140

### 11. Mandat au cabinet Bélanger Sauvé – 97, Route 143

CONSIDÉRANT qu'un constat d'infraction a été émis pour le 97, Route 143, concernant le système du traitement des eaux usées;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que pour les développements futurs dans ce dossier ou pour défendre les intérêts de la municipalité en cas de contestation, le conseil municipal désire mandater un avocat spécialisé pour ce genre de situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER le cabinet Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L., afin de défendre les intérêts de la municipalité pour ce dossier.

**18-07-141**

### **12. Mandat à une firme d'ingénieurs – Étude et élaboration d'un plan d'action pour la mise aux normes des stations de pompage et de l'usine**

CONSIDÉRANT qu'une invitation auprès de 6 firmes de laboratoire a été lancée pour l'étude et élaboration d'un plan d'action pour la mise aux normes des stations de pompage et de l'usine, et que 3 firmes ont soumissionnés;

CONSIDÉRANT que les propositions sont les suivantes :

- Stantec 19 500 \$ taxes en sus
- Tetra Tech 19 960 \$ taxes en sus
- WSP Canada inc. 21 680 \$ taxes en sus

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de la firme Stantec;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-411 « Honoraires professionnels - Égout » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**18-07-142**

### **13. Demande de nettoyage – Cours d'eau des Gill branche 11**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a reçu une demande de nettoyage de cours d'eau pour le cours d'eau des Gill branche 11;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la juridiction de la MRC de Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE TRANSMETTRE cette demande de nettoyage de cours d'eau à la MRC de Nicolet-Yamaska.

**18-07-143**

### **14. Boisvert Marine – Achat de remorque pour le ponton**

CONSIDÉRANT que Boisvert Marine nous a offert un contrat d'achat pour une remorque servant au transport du ponton;

CONSIDÉRANT que le montant s'élève à 3 414,00 \$ plus les taxes applicables (3 584,28 \$ net);

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**18-07-144**

## **15. Groupe Gagné Construction Inc. – Décompte progressif numéro 2**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu de la firme AVIZO le décompte progressif numéro 2 concernant les travaux de Groupe Gagné Construction, et que le montant à payer incluant les taxes applicables moins la retenue de 10 % est de 491 955,92 \$ (449 221,32 \$ net, après le remboursement de TPS et TVQ);

CONSIDÉRANT que la retenue de 10 % à payer en 2019 sera de 54 661,78 \$ (49 913,48 \$ net, après le remboursement de TPS et TVQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'une retenue de 54 661,78 \$ incluant les taxes applicables sera payable en 2019 (49 913,48 \$ net après le remboursement de TPS et TVQ);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 491 955,92 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-12-721 « Infrastructure aqueduc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**18-07-145**

## **16. Offre de paiement comptant – Refinancement pour l'égout d'une partie de la route 132**

CONSIDÉRANT que les bénéficiaires des travaux d'égout sur une partie de la route 132 peuvent payer comptant le coût des infrastructures selon le règlement numéro 05-2007;

CONSIDÉRANT que le montant à refinancer s'élève au montant de 41 500 \$;

CONSIDÉRANT que la part du capital pour chacun s'élève à 10 375 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le paiement comptant a été offert à chacun des bénéficiaires et que la date limite du paiement est le 03 août 2018.

**18-07-146**

## **17. Écocentre d'Odanak – Confirmation de participation**

CONSIDÉRANT qu'Odanak nous offre la possibilité d'être utilisateur de leur Écocentre à compter de 2019;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le montant demandé serait de 10 \$ par porte desservie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal confirme sa participation selon les conditions décrites dans la présentation du 26 juin 2018.

**18-07-147**

## **18. Logesco informatique inc. – Mise aux normes de notre parc informatique**

CONSIDÉRANT que Logesco informatique inc. offre ses services pour la fourniture d'une tablette, refaire le câblage réseau et la fourniture et l'installation d'un nouveau serveur;

CONSIDÉRANT que le montant total s'élève à 3 653,81 \$ incluant les taxes applicables (3 336.39 \$ net);

CONSIDÉRANT qu'un montant mensuel de 60,80 \$ par mois est à prévoir pour avoir Office Business Premium avec Exchange toujours à jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-01-527 « Entretien ameublement » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**18-07-148**

## **19. Aménagement au Parc du Quai – Allocation de budget**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a comme projet l'aménagement du Parc du Quai;

CONSIDÉRANT que le projet comprends l'achat et l'installation de lumières, l'achat de tables, bancs et paniers à rebuts ainsi que l'achat d'arbres, etc...;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER un budget de 20 000 \$ pour l'aménagement au Parc du Quai;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-726 « Ameublement et équipement » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## **20. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## 21. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

## 22. RAPPORT DES COMITÉS

Le maire invite la population aux Jeudis en chansons le 9 août 2018 à 19h30.

18-07-149

## 23. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 JUILLET 2018

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6953	Accommodeur St-François (Essence camion - Juin)	357.88
6954	ADN - Communication (Refonte du site 50%)	5 748.75
6955	Allard Lisette (Commission 5% du 01 janv. au 30 juin 2018)	277.25
6956	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Juillet)	2 240.81
6957	Boisvert Marine (Câble pour ponton)	41.37
6958	BPN Environnement (Location toilette)	154.07
6959	Buropro Citation (Copies et fournitures)	596.29
6960	Enseignes Créatif concept (Panneaux ponton)	3 819.47
6961	Editions Yvon Blais inc. (Mise à jour)	52.55
6962	Éditions Juridiques FD (Mise à jour - Code civil)	77.70
6963	Emco (Tuyaux)	1 714.92
6964	Entreprises Alain Bélanger enr. (Première coupe - fauchage)	1 494.68
6965	Entreprises Pierreville Ltée (Location Machinerie)	3 154.63
6966	Entreprises d'électricité D.A. inc. (48 luminaires DEL et ent. usine)	27 140.93
6967	Équipement Raydan (Location équipements et entretien)	320.96
6968	Equipement Sanitaires Prodec inc. (Produits centre communautaire)	395.29
6969	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Juin)	405.00
6970	GDG Environnement (Mouches noires 3/4 vers.)	61 246.32
6971	Groupe Environex (Analyses d'eaux usées - Juin)	174.30
6972	Hydro Performance (Traitement contre les araignées)	1 069.27
6973	Imprimeries Sortrac (Vignettes stationnement)	201.20
6974	Martech (Panneaux)	1 362.45
6975	Rouillard & Frères inc. (Eau)	89.88
6976	MRC de Nicolet-Yamaska (Travaux cours d'eau et formation Pascal)	618.49
6977	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	633.40
6978	Pavage 132 / 9254-8965 Qc. (Rapiéçage d'asphalte)	1 638.39
6979	Portes de Garage Courchesne (Entretien porte garage)	182.81



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

6980	Protekna services techniques inc. (Laboratoire)	3 869.49
6981	Régie Incendie Pierreville-St-François (2 interv.306 N-D, 427 N-D)	5 281.84
6982	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Juillet)	9 710.90
6983	Techni-consultant inc. (Étude - assainissement des eaux)	2 771.07
6984	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	40.00
6985	Piché Paul (Allocation cellulaire - Juillet)	25.00
6986	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Juillet)	13 545.85
6987	Maison des jeunes (Subvention 3e versement)	2 000.00
6988	Comité des Loisirs (3e vers./4 - Subvention)	11 000.00
6989	annulé	0.00
6990	MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part - Juillet 2018)	39 695.64
6991	Extincteur de la Mauricie (Vérifications)	89.68
6992	Théroux Pascal (Déplacements et remboursement clés)	57.89
6993	Martineau Carmen (Tonte de gazon 1e versement)	2 299.50
6994	Protekna services techniques inc. (Laboratoire)	1 044.84
6995	Remorquage P.Verville (Réparation et ponton)	996.08
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>207 636.84</b>
	<b>COMPTES DÉJÀ PAYÉS</b>	
<b>CH #</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
6936	Croix Rouge (La) (Contribution)	311.68
6937	Pavage 132 / 9254-8965 Qc. (Rapiéçage d'asphalte)	11 396.67
6938	Groupe Gagné Construction inc.(Travaux Infrastructure-Aqueduc)	191 051.82
6939	Fédération Québécoise Municipalités (Congrès Pascal-Nathalie)	2 005.16
6940	Fabrique Saint-François-Xavier (Publicité feuillet paroissial)	100.00
6941	ANNULÉ	0.00
6942	Médias Transcontinental S.E.N.C.- SÉAO (Journal Constructo)	605.92
6943	Xyleme Canada Compagny (Anneau d'usure - Poste pompage)	332.17
6944	Avizo experts-Conseil inc. (Surveillance - TECQ)	10 747.61
6945	Aliments Tristan (Café )	72.00
6946	Néopost Canada ltd (Location compteur postal 3 mois)	172.29
6947	D.P.O.C. (Recharge compteur postal)	919.80
6948	Société canadienne des postes (Frais postal - Rapport du maire)	141.42
6949	Dicom express (Transport usine)	36.07

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

6950	Purolator (Transport lignco sigma)	36.16
6951	Petite caisse renflouement (Eau, frais poste, acc.usine)	226.27
6952	L'Annonneur (Publicité - Ponton et Fête Nationale)	523.13
PPA	GC Crédit-bail inc. (Location photocopieur 3 mois)	538.08
PPA	Hydro-Québec (Électricité édifices et éclairage public - Juin)	6 624.11
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Juin)	7 712.32
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Juin)	3 042.03
PPA	Téelus Mobilité (Cellulaire Marcel - Juin)	68.99
PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Juin)	886.06
PPA	Union-vie (Ass.collective - Juillet)	1 581.84
PPA	RREMQ-Régime retraite employés municipaux Québec (Cot. juin)	1 948.04
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>241 079.64</b>
	<b>DÉBOURSÉS JUIN 2018</b>	
	Salaires Juin 2018	19 317.48
	<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>	<b>19 317.48</b>

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)  
QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 JUILLET 2018;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2018 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

## **24. Période de questions**

- Écocentre
- Travaux route 143
- Nouvelle règlementation en sécurité civile
- Récupération au terrain de balle

## **25. Conclusion**

**18-07-150**

## **26. Levée de la séance**

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h40.

---

*Pascal Théroux*  
Maire

---

*Peggy Péloquin*  
Secrétaire-trésorière